

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **37 (1908)**

Heft 16

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jeune fille et bicyclette. — Le tabac et le cœur. — Qui voit ses veines voit ses peines. — Et nous en passons sans compter une quantité de recettes utiles et faciles.

Rappelons enfin que le prix d'abonnement des *Feuilles d'hygiène* n'est que de 2 fr. 50 par an ; vraiment, c'est bien peu pour procurer la joie et la santé autour de soi.

Numéros spécimens gratuits et franco sur demande.

III

Dictionnaire géographique de la Suisse, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie et sous la direction de *Charles Knapp*, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *Maurice Borel*, cartographe, et *V. Attinger*, éditeur. — Le vingt et unième fascicule, qui a paru récemment, va du mot *Toffen*, commune et village du canton de Berne, jusqu'au mot *Valais*.

Des notions générales, puisées à bonnes sources, concernant les cantons d'Unterwald, d'Uri et du Valais, occupent une centaine de pages du présent fascicule.

La publication de cet intéressant ouvrage touche à sa fin. Le 22^{me} fascicule que nous avons sous les yeux arrive à la fin de la lettre **V**, au mot *Vully*.

Chronique scolaire

Suisse romande. — Samedi, 26 septembre, les inspecteurs scolaires de la Suisse française étaient réunis, en conférence annuelle, à l'Hôtel-de-Ville de Berne.

M. le conseiller d'État Gobat présidait la réunion. Presque tous les inspecteurs des cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Valais et du Jura Bernois étaient présents. Fribourg était représenté par MM. Merz et Perriard.

La question mise à l'étude et discutée était ainsi conçue : *L'enseignement de l'histoire à l'école primaire dans les temps actuels et l'enseignement civique tel qu'il découle de la brochure du colonel Frey.*

Un rapport fort intéressant sur cette importante mais délicate question avait été rédigé par M. Vignier, inspecteur, à Genève.

Voici, en abrégé, les principales conclusions qui, finalement, ont été adoptées par la conférence.

1^o L'enseignement de l'histoire à l'école primaire a un double but :

a) Un but essentiel, absolu, celui d'initier l'enfant au devoir de solidarité sociale par l'étude impartiale du passé, cette étude devant servir à la connaissance du milieu social où l'enfant vit et exercera son activité;

b) Un but éducatif, celui de servir à la culture des sentiments moraux, civiques et patriotiques, et de donner à l'enfant l'habitude de bien juger les faits.

2° L'histoire de la civilisation devra primer la relation des guerres; on se gardera toutefois d'éliminer celle-ci de l'histoire, la guerre ayant été l'un des modes les plus impérieux de l'activité humaine et ayant joué un rôle capital dans la vie de nos pères.

3° L'histoire fera une large place à la vie des classes populaires, mais elle ne devra pas mettre dans l'ombre les acteurs qui se sont détachés de la foule par leur génie ou leur héroïsme, et ont été des facteurs de l'histoire.

4° Dans l'école primaire, on appliquera à l'enseignement de l'histoire la méthode intuitive. Le maître adoptera, de préférence pour les leçons, la forme expositive, seule capable de les rendre intéressantes et vivantes. Il opérera d'abord sur des gravures, des cartes, c'est-à-dire sur des objets qui forment le point de départ des leçons. Il exposera les faits, non seulement avec ordre, clarté et précision, mais encore d'une manière animée et pittoresque, avec une émotion communicative qui éveille dans l'âme de l'enfant l'enthousiasme pour les faits.

5° Le maître rendra les enfants attentifs aux bienfaits de la paix. Il leur inspirera l'horreur des guerres iniques, funestes ou inutiles.

6° Il enseignera aux enfants à respecter les institutions qui sont à la base de notre vie républicaine, ainsi que ceux qui sont chargés de les administrer.

7° Il serait à désirer que chaque instituteur écrive la monographie de la localité qu'il habite.

8° Il est vivement à souhaiter que la Confédération publie, à ses frais, une collection de tableaux historiques, à offrir gratuitement à chaque école suisse, comme on l'a fait si généreusement pour la carte murale de la Suisse.

Voilà, à peu près textuellement, les principales conclusions qui ont été admises.

Quant à la question des manuels d'histoire en usage dans les écoles primaires de la Suisse romande, elle a été supprimée à l'unanimité des voix.

Ajoutons que le texte du manuel ne sera lu et expliqué qu'après l'exposé de la leçon fait par le maître.

Le sentiment patriotique doit être éveillé et entretenu par

des lectures poétiques, par des chants nationaux, et par des récits vivants et colorés de notre histoire nationale.

Le sujet mis à l'étude pour la prochaine réunion — qui aura lieu dans une année à Lausanne — est celui-ci : *Les collections à l'école primaire et la décoration des classes.*

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a nommé :

M. Beaud, Augustin, d'Albeuve, instituteur à l'école mixte de Villars-sous-Mont. — M. Berset, Pierre, à Ménières, instituteur à l'école mixte de Grangettes. — M. Pasquier, André, à Gruyères, instituteur aux écoles primaires de Bulle. — M^{lle} Gaudard, Léonie, à Châtel-Saint-Denis, institutrice aux écoles de Bulle. — M^{lle} Charrière, Lydie, de La Tour-de-Trême, institutrice à l'école des filles de Montet (Broye). — M^{lle} Margueron, Jeanne, à Vauderens, institutrice à l'école des filles de Middel. — M^{lle} Peter, Eugénie, à Lugnorre (Haut-Vully), institutrice à l'école inférieure de Lugnorre. — M. Æby, Pierre, de Saint-Antoine, instituteur à l'école des garçons de Saint-Antoine. — M. Bertschi, Albin, à Bösingen, instituteur à l'école des garçons d'Alterswyl. — M. Bondallaz, Donat, à Nuvilly, instituteur à l'école mixte de La Vounaise. — M. Brasey, Alphonse, à Cheyres, instituteur à l'école mixte de Ménières. — M. Carrard, Jean, à Estavayer-le-Lac, instituteur à l'école des garçons de Montet (Broye). — M. Crausaz, Pierre, à Lieffrens, instituteur à l'école des garçons de Porsel. — M. Débieux, Constant, de Massonnens, instituteur aux écoles de Romont. — M. Ducry, Charles, à Dompierre, instituteur à l'école mixte de Montet (Glâne). — M. Jacob, Henri, à La Verrerie (Progens), instituteur à l'école mixte de Saint-Martin. — M. Losey, Edmond, à La Vounaise, instituteur à l'école mixte de Lieffrens. — M. Page, Joseph, à Magnedens, instituteur à l'école des garçons de Farvagny-le-Grand. — M. Wicht, Séraphin, à Léchelles, instituteur à l'école des garçons de Cousset.

— *Conférence pédagogique.* — Lundi, 12 octobre, Messieurs les Inspecteurs et Mesdemoiselles les Inspectrices scolaires se sont réunis en conférence sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique.

Comme d'habitude, plusieurs questions pédagogiques ont été soumises à la discussion. Un débat très animé s'est élevé au sujet des inspections de la gymnastique. M. le professeur Sterroz assistait à la séance.

La conférence s'est occupée aussi du tableau général de la progression. Elle a décidé de ne plus faire entrer en ligne de compte les notes de travaux manuels féminins pour l'établissement de la note moyenne de l'école.

Belgique. — Un troisième congrès international d'Éducation familiale, sous le patronage officiel du gouvernement belge, se tiendra à Bruxelles en 1910, à l'occasion de l'Exposition universelle. Le premier congrès international a eu lieu à Liège, en 1905, et le second, à Milan, en 1906.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance du congrès au point de vue humanitaire et social. Si l'on veut faire de sérieux progrès, il faut commencer par l'éducation dans la famille. La plupart des efforts des hommes d'action ne sont pas couronnés de succès, parce qu'ils s'y prennent trop tard ; ils cherchent à corriger des défauts, soulager des misères, redresser des erreurs. Il serait plus logique de prévenir les négligences qui donnent lieu à ces défauts, d'empêcher ceux-ci de s'enraciner.

Il y a lieu d'espérer que ce troisième congrès accentuera tous les efforts dans cette direction. Toutes les œuvres gagneraient à développer leur action éducative en commençant par la famille. Le congrès ralliera toutes les bonnes volontés et toutes les opinions : dans le domaine de la famille, il ne peut être question d'imposer des tendances.



AVIS

Dépôt central du matériel scolaire.

Nous avisons le corps enseignant que les formulaires des commandes ont été adressés à chaque école ; nous rendons les instituteurs et les institutrices attentifs que ces formulaires doivent rester dans chaque école respective, malgré les mutations survenues.

En outre, nous attirons l'attention du corps enseignant sur la hausse constante qui se produit soit sur les crayons, soit sur les encriers ; actuellement ces articles sont livrés au prix coûtant.

Le Dépôt est à même de fournir des tableaux ardoise dans toutes les dimensions, livrables trois semaines au plus tard après la commande.

Nouveaux encriers métalliques Kaan Picard, au prix de 50 centimes pièce.

L'administrateur : P. PERROSET.

